

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>91513</b>	De <b>Mme Sophie Dessus</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Corrèze )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Écologie, développement durable et énergie		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > allergies	<b>Analyse</b> > ambrosie. prolifération. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>01/12/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>12/02/2016</b> Question retirée le : <b>08/03/2016</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sophie Dessus attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la prolifération exponentielle de l'ambrosie. D'après certains scientifiques, la France a connu un doublement du nombre de personnes allergiques au pollen d'ambrosie depuis dix ans. Or les préjudices causés par cette plante invasive sont considérables en termes de santé publique. Les personnes allergiques sont soumises à des traitements antihistaminiques et souffrent des nombreux effets indésirables de la cortisone deux mois par an. Les concentrations dans l'air du pollen d'ambrosie à feuilles d'armoise, très allergisant, pourraient avoir quadruplé en Europe à l'horizon 2050, en raison notamment du changement climatique. Elle souhaite connaître les moyens qu'elle entend mettre en œuvre afin que la question des ravages de l'ambrosie, ainsi que des autres espèces invasives, soit prise en considération lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques.